

Textes des catéchismes historiques pour le 3^e commandement

Catéchisme de Westminster pour jeunes enfants

Les textes de Westminster, Kerygma, 1988, p.104.

91. Quel est le troisième commandement ?

Tu ne prononceras pas mon nom sans faire attention.

92. Quel est son enseignement ?

Respecter le nom de Dieu, sa Parole et ses oeuvres.

Un catéchisme puritain (compilé par CH Spurgeon)

Tiré d'internet <http://mb-soft.com/believe/tfhm/puritcat.htm> , adapté avec A Catechism with Proofs, Chapel Library, p.16.

47. Quel est le troisième commandement ?

Le troisième commandement est: « Tu ne prendras point le nom de l'Éternel, ton Dieu en vain, car le Seigneur ne laissera point impuni celui qui prendra son nom en vain. » (Exode 20.7)

48. Ce qui est requis dans le deuxième commandement ?

Le troisième commandement exige l'utilisation sainte et respectueuse des noms de Dieu, (Ps 29.2) des es titres, ses attributs, (Ap 15.3-4) ses ordonnances, (Ec 5.1) sa Parole, (Ps 138.2) et ses œuvres. (Jb 36.24 ; Dt 28.58-59).

Le petit catéchisme de Westminster

Les textes de Westminster, Kerygma, 1988, p.78-79.

53. Quel est le troisième commandement ?

Le troisième commandement est : « Tu ne prendras pas le nom de l'Eternel, ton Dieu, en vain ; car l'Eternel ne tiendra pas pour innocent celui qui prendra son nom en vain. » (Ex 20.7)

54. Qu'exige le troisième commandement ?

Le troisième commandement exige un emploi saint et respectueux des noms de Dieu (Mt 6.9 ; Dt 28.58 ; Ml 1.11, 14), de ses titres (Ps 68.4-5) et de ses attributs (Ap 15.3-4), de ses commandements (Dt 28.58), de sa Parole (Ps 138.1-2) et de ses oeuvres (Jb 36.24).

55. Qu'interdit donc le troisième commandement ?

Le troisième commandement interdit toute profanation ou mauvais usage des choses par lesquelles Dieu se fait connaître (Ml 1.6-7, 12 ; 2.2 : 3.13-14).

56. Quelle est la raison incluse dans le troisième commandement ?

La raison incluse est que même si les transgresseurs de ce commandement peuvent échapper au châtement des hommes, le Seigneur, notre Dieu ne supportera pas qu'ils échappent à son juste jugement (1S 2.12, 17, 22, 29 ; 3.13 ; Dt 28.58-59).

Le catéchisme de Heidelberg

Catéchisme de Heidelberg, Fondation d'Entraide Chrétienne Réformée / Kerygma, 1998, p.98-101.

99. Qu'ordonne le troisième commandement ?

Que non seulement nous ne blasphémions ni ne profanions le Nom de Dieu par des jurons, de faux serments et des jurements inutiles, mais que, par notre silence ou notre complaisance, nous ne nous rendions par complices de péchés aussi horribles; en résumé, que nous n'ayons son Saint Nom à la bouche qu'avec crainte et vénération afin de le confesser, de l'invoquer et de le glorifier droitement dans toutes nos paroles et nos actions.

(Lv 19.12 ; Lv 24.10-16 ; Es 45.23 ; Mt 5.37 ; Jc 5.12 ; Mt 10.32 ; Rm 2.24 ; 1Tm 2.8 ; 1Tm 6.1 ; Col 3.17)

100. Outrager le Nom de Dieu par jurements et blasphèmes est-il un si grand péché que Dieu soit irrité même contre ceux qui ne s'efforcent pas de l'empêcher et de l'interdire ?

Oui, certainement; car il n'y a pas de plus grand péché, ni rien qui excite davantage la colère de Dieu que le blasphème de son Nom. C'est aussi pourquoi il a ordonné de le punir de mort.

(Lv 5.1 ; 24.15s)

101. Peut-on prêter serment saintement par le Nom de Dieu ?

Oui, lorsque le magistrat l'ordonne ou lorsque la nécessité l'exige pour maintenir et soutenir la fidélité et la vérité, et pour promouvoir la gloire de Dieu et le salut du prochain; car cette manière de prêter serment est fondée sur la Parole de Dieu, et par conséquent, a été employée droitement par les saints de l'Ancien et du Nouveau Testaments.

(Dt 6.13 ; Dt 10.20 ; He 6.16 ; Gn 31.53 ; 1S 24.22-23 ; 1R 1.28-30 ; Rm 1.9 ; 2Co 1.23 ; Es 48.1 ; Gn 21.24 ; Jos 9.15, 19 ; 2S 3.35)

102. Peut-on aussi prêter serment par les saints ou par d'autres créatures ?

Non, car le serment légitime est une invocation de Dieu par laquelle je lui demande, à lui seul qui connaît les coeurs, de rendre un plein témoignage à la vérité, et de me punir si je jure fausement. Un tel honneur n'appartient à aucune créature.

(Mt 5.34-35 ; Jc 5.12 ; 2Co 1.23)

Le catéchisme de Genève

Catéchisme de Genève, Fondation d'Entraide Chrétienne Réformée / Kerygma, 1991, p.66-67.

157. Venons-en au troisième commandement.

« TU NE PRENDRAS PAS LE NOM DU SEIGNEUR TON DIEU EN VAIN » (Ex 20.7 ; Dt 5.11)

158. Que veut-il dire ?

Dieu nous défend de mal user son Nom en violant un serment, ou en jurant inutilement.

159. En prononçant un serment, y a-t-il une façon correcte d'user du Nom de Dieu ?

Oui, quand on l'invoque pour une juste cause : - pour affirmer la vérité ; - dans le cas d'une affaire très importante, pour maintenir l'amour fraternel et la bonne entente parmi les interlocuteurs présents.

160. Ce commandement vise-t-il seulement à proscrire les serments qui profanent et déshonorent le Nom de Dieu, ou a-t-il une portée plus générale encore ?

Il contient une énoncé d'ordre général : obligation nous est faite de de prononcer le Nom de Dieu qu'avec crainte et respect, pour sa gloire seulement. Car c'est un Nom saint. Soyons donc très attentifs à ne pas donner l'impression qu'il compte peu pour nous, et que les autres y trouvent l'occasion de la mépriser.

161. Par quel moyen y parviendrons-nous ?

C'est de ne penser à Dieu, et de ne parler de lui et de ses oeuvres, que pour le glorifier.

162. Que dit ensuite le texte ?

La sanction : « DIEU NE TIENDRA PAS POUR INNOCENT CELUI QUI PRENDRA SON NOM EN VAIN ».

163. Dans un autre passage, ne prévient-il pas déjà qu'il punira ceux qui désobéissent à sa Loi ? Que contient donc de plus cette menace ?

Elle souligne l'importance que Dieu donne à la gloire de son Nom, et nous invite à mieux le respecter, en plaçant devant nous le châtiment réservé à ceux qui le profaneraient.